



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE CONCERNANT

une demande de permis de construire pour une centrale photovoltaïque au sol, lieu dit « Luquet » à
Nérac

Une enquête publique unique est ouverte sur la commune de Nérac du **mardi 02 septembre 2025 à 09h00** au **vendredi 03 octobre 2025 à 17H00**.

Elle porte sur une demande de permis de construire présentée par la SAS CSPV Nérac, pour un projet de centrale photovoltaïque au sol, lieu dit « Luquet » à Nérac.

Les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement, seront déposées en mairie de Nérac, pendant **32 jours**, du **mardi 02 septembre 2025 à 09h00** au **vendredi 03 octobre 2025 à 17H00**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux. Le dossier d'enquête publique est également mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la préfecture de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire-enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête :

Mairie de Nérac
A l'attention de Mme Gilberte GIMBERT, commissaire-enquêteur
place du général de Gaulle
47600 Nérac

Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr à l'attention du commissaire-enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre. Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public. Toute observation, tout courrier, tout document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Mme Gilberte GIMBERT, commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

En mairie de Nérac :

- mardi 02 septembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 17 septembre 2025 de 14h00 à 17h00,
- mardi 23 septembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 03 octobre 2025 de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la préfecture de Lot-et-Garonne, en mairie de Nérac ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est un permis de construire, pris par arrêté du préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignements concernant ce dossier sont à adresser au responsable du projet : ABEI énergies, 15 Boulevard de Launay, 44100 Nantes.